

SÉNAT

Paris, le 2 février 2018

Madame Agnès Buzyn

Ministre de la santé et des affaires sociales
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Objet : Projet de fermeture de la Maternité de Creil (60).

LAURENCE

COHEN

Madame la Ministre

Je me permets d'attirer votre attention sur les menaces qui pèsent sur la maternité de Creil (60).

Début décembre, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France a annoncé envisager le transfert des pôles maternité et pédiatrie à Senlis.

Ce projet fait suite à la fusion des deux hôpitaux de Senlis et Creil pour créer le groupe hospitalier public du Sud de l'Oise. Cette nouvelle entité a été pensée uniquement en termes budgétaires et ne semble pas particulièrement répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi, le projet de fermeture de la maternité de Creil inquiète, à juste titre, les parturientes, les élu-e-s locaux dont le Maire de Creil, Président du Conseil de surveillance du GHPSO, le Maire de Montataire, Monsieur Jean-Pierre Bosino, ancien Sénateur, ainsi que le comité de défense et promotion de la santé et des hôpitaux publics de Creil et Senlis.

A ce jour, plus de 4000 personnes ont signé la pétition s'opposant à cette fermeture. Le conseil municipal de Montataire a adopté à l'unanimité une motion se prononçant contre cette fermeture.

Je suis allée personnellement sur place, samedi 27 janvier, lors d'un rassemblement, et j'ai pu mesurer à quel point, ce projet est un non-sens. En effet, 1700 naissances ont lieu chaque année à la maternité de Creil, la fusion des deux maternités, créerait donc une méga-maternité.

De plus, la géographie locale fait qu'il n'y a aucune liaison de transport public entre Creil et Senlis, ce qui pose de sérieux problèmes d'accessibilité pour des personnes modestes, n'ayant pas de véhicule personnel.

C'est pourquoi, je souhaiterais que vous puissiez intervenir, Madame la Ministre, afin que ce projet soit abandonné, et que la coopération entre ces deux maternités prime sur la fusion.

SENATRICE

Du VAL-DE-
MARNE

GRUPE
COMMUNISTE
REPUBLICAIN
CITOYEN
ET ECOLOGISTE

VICE-
PRESIDENTE

DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES
SOCIALES

La logique financière qui prévaut à cette décision ne correspond en rien à la réalité de deux bassins de vie qui co-existent et qui ont chacun besoin d'une maternité pour accueillir au mieux les familles et les nouveau-nés.

Deux-tiers des maternités ont fermé en 40 ans, en France. Il est temps d'arrêter cette hémorragie et de privilégier les structures de proximité, et ce dans l'intérêt des populations.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Ministre, mes sincères salutations.

Cardialement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cher', written in a cursive style with a large flourish underneath.